



## **Communiqué de presse**

Boulogne, le 20 janvier 2010

### **TF1 et Endemol France annoncent la signature d'un accord global de partenariat jusqu'au 30 juin 2012**

TF1 et Endemol France annoncent la reconduction de leur partenariat, tant dans le domaine des programmes de flux (jeux, télé-réalité, divertissement et grands événements), que des documentaires et de la fiction.

Comme dans le précédent contrat, la première chaîne française acquiert auprès d'Endemol France l'exclusivité des droits « nouveaux médias » gratuits et payants relatifs aux programmes diffusés, et pourra ainsi les exploiter sur Internet, le mobile et les supports numériques émergents, notamment l'IPTV et son portail « MyTF1 ».

Ce nouveau contrat permet à TF1 de sécuriser l'accès au premier catalogue mondial de formats. Il lui offre la possibilité de diffuser 2 émissions de télé-réalité par an. TF1 dispose dans le cadre de l'exécution du contrat, d'une plus grande souplesse tant sur les *prime time* que sur les *access prime time*, les 2<sup>èmes</sup> parties de soirée ou le *day time*.

« *Cet accord équilibré permet à TF1 de sécuriser l'accès au premier catalogue mondial de formats, et ce sur l'ensemble des réseaux de diffusion et de distribution. En outre, il tient compte de la nouvelle donne économique en conciliant flexibilité et maîtrise des coûts* » a précisé Nonce PAOLINI, Président directeur général du groupe TF1.

De son côté Virginie CALMELS, Président directeur général d'Endemol France, a déclaré « *je me réjouis de cette marque de confiance renouvelée* » et a souligné que « *cet accord s'inscrit dans la fidélité à TF1 et à notre partenariat historique à succès* ».

#### **Contacts :**

TF1 - Relation Presse- 01 41 41 23 78.

TF1 est une société cotée sur Euronext Paris – Eurolist Compartiment A – code ISIN : FR0000054900

[www.tf1finance.com](http://www.tf1finance.com)